



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAIN

Séance du : 06 mai 2026

Date de la convocation : 30 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercices : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

30/04/2026

Date de publication

Le 06 mai 2026, à 19h00,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Carlier, maire.

Présents : Delphine CARLIER, Arthur GRATTEAU, Sylvie CORMIER, Gilles Hémart, Aude CORMIER, Dimitri PINSONNEAU, Magalie GENEVIER, Patrick GENEVIER, Cyrille CROCCQ, Barbara HASSELSWEILER, Willy GASNIER, Annabelle SELLIER, Jean-Luc PADIOLLEAU, Marie DUFOUR, Daniel VUILLEMENOT

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc PADIOLLEAU

Ajout à l'ordre du jour :

- Signature du registre des présents
- Désignation des référents défense, SDIS et Entour'âge
- Commissions communales et Communauté de Communes

- Ouverture de la séance 19H00

I. D2026-34 PROCÈS-VERBAL DU 01-04-2026

Madame la Maire propose à l'assemblée de ne pas approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenu le 1^{er} avril 2026, dont la copie a été transmise à chaque conseiller compte tenu d'une mention dans la délibération D2026-19 et vérification des membres siégeant au commissions communales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : à 15 voix pour et 0 abstentions

- de ne pas approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01/04/2026

II. D2026-35 MODIFICATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-22 et L.2122-22,

Vu les candidatures de Madame SELLIER Annabelle, de Monsieur GRATTEAU Arthur et de Madame DUFOUR Marie,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'étudier et de préparer certaines questions relevant de ses compétences avant délibération,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la liste des membres des commissions communales, suite aux démissions survenus depuis de dernier conseil municipal

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Madame la Maire rappelle qu'elle est la présidente de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi il est proposé de modifier la liste des membres des commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

COMMISSION	PRÉSIDENTE	VICE-PRÉSIDENT	MEMBRES
Finances, gestion courante, sûreté et sécurité	CARLIER Delphine	SELLIER Annabelle	Sylvie CORMIER Dimitri PINSONNEAU Jean-Luc PADIOLLEAU Gilles HÉMART Arthur GRATTEAU Cyrille CROCQ
Appels d'offres	CARLIER Delphine	PADIOLLEAU Jean-Luc	Dimitri PINSONNEAU
Bâtiments publics et accessibilité	CARLIER Delphine	CROCQ Cyrille	Dimitri PINSONNEAU Jean-Luc PADIOLLEAU Marie DUFOUR
Urbanisme et cadre de vie	CARLIER Delphine	CROCQ Cyrille	Dimitri PINSONNEAU Jean-Luc PADIOLLEAU Marie DUFOUR
Voirie	CARLIER Delphine	CROCQ Cyrille	Dimitri PINSONNEAU Jean-Luc PADIOLLEAU Gilles HÉMART Patrick GENEVIER
Action sociale	CARLIER Delphine	CORMIER Sylvie	Marie DUFOUR Magalie BRENÉ-GENEVIER Barbara HASSELSWEILLER
Associations culturelles et sports	CARLIER Delphine	GRATTEAU Arthur	Aude CORMIER Willy GASNIER Sylvie CORMIER
Petite enfance et activité jeunesse	CARLIER Delphine	CORMIER Sylvie	Magalie BRENÉ-GENEVIER Arthur GRATTEAU Annabelle SELLIER
Service publics et numérique	CARLIER Delphine	GRATTEAU Arthur	Jean-Luc PADIOLLEAU Aude CORMIER
Patrimoine et archives communales	CARLIER Delphine	GRATTEAU Arthur	Dimitri PINSONNEAU Aude CORMIER
Cimetière	CARLIER Delphine	CORMIER Sylvie	Aude CORMIER Barbara HASSELSWEILLER Gilles Hémart

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à 15 voix pour, à 00 voix contre, à 00 d'abstention

- **D'ADOPTER** la liste des commissions municipales et les membres des commissions comme indiqué dans le tableau ci-dessus

III. D2026-36 RETRAIT DÉLIBÉRATION D2026-29 – Délégués PAYS LOIRE TOURAINE

Suite à la demande de Monsieur le Sous-préfet de Loches, Régis CASTRO, il est demandé au conseil municipal de retirer la délibération D2026-29

Considérant qu'il appartient à la Communauté de communes du Val d'Amboise, de désigner ces membres, malgré la demande provenant de Pays Loire Touraine en date du 16-03-2026 par Madame Sophie Lainé pour le Président.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à 14 voix pour, à 01 voix contre, à 00 d'abstention

- **De retirer** la délibération D2026-29

IV. D2026- 37 RETRAIT DÉLIBÉRATION D2026-21 – Taux de fiscalité

Suite à la demande de Monsieur le Sous-préfet de Loches, Régis CASTRO, il est demandé au conseil municipal de retirer la délibération 21 du 1^{er} avril pour irrégularité portant sur le vote de taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB). Dans le tableau a été inscrit 41,56 au lieu de 41,06.

Considérant que le délai est trop court pour revoter, que les taux de fiscalité n'ont pas été modifiés, ce sont les taux de la délibération 2025 qui sont reconduits pour 2026 à l'appuie de la délibération du 12 mai 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à 15 voix pour, à 00 voix contre, à 00 d'abstention

- **De retirer** la délibération D2026-21

V. D2026-38 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS POUR LA CLECT

Madame la Maire présente la délibération suivante :

L'article 1609 nonies C IV du code général des impôts dispose qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale à Fiscalité Professionnelle Unique et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2014-06-02 en date du 19 juin 2014, du conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amboise portant création de la commission locale d'évaluation de Charges Transférées,

Vu la délibération n° 2020-06-09 en date du 17 septembre 2020, du conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amboise, portant désignation des représentants au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Gilles HÉMART	Delphine CARLIER

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,
à l'unanimité, à 12 voix pour , à 00 voix contre, à 03 voix d'abstention**

- **de désigner** Monsieur Gilles HÉMART, conseiller municipal, titulaire et Madame Delphine CARLIER, maire, suppléante ; en tant que représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- **d'autoriser** Madame la Maire à en informer la Communauté de Communes du Val d'Amboise

VI. D2026-39 ANNULE et REMPLACE RÉFÉRENT DÉFENSE

RETRAIT ET REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION PRÉCÉDENTE N°30

Par délibération n° 30 du 1er avril 2026, la commune de Montreuil-en-Touraine a approuvé la désignation d'un référent défense. Le contrôle de légalité a toutefois émis un rejet de cette désignation, considérant que le maire de la commune ne peut être désigné en qualité de référent défense.

Le conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Prévoyant que chaque Conseil Municipal doit désigner le référent défense :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : à 14 voix pour et 1 abstention

- De désigner en qualité de référent défense:
 - Monsieur PADIOLLEAU Jean Luc, Conseiller municipal
 - Domiciliée 13 Route des Balivières 37530 Montreuil-en-Touraine
- De Prendre acte que cette dernière représente la commune au sein de cette instance

VII. DÉSIGNATION RÉFÉRENT SDIS

Le conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Prévoyant que chaque Conseil Municipal doit désigner le référent SDIS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : à 14 voix pour et 1 abstention

- De désigner en qualité de référent SDIS:
 - Monsieur PINSONNEAU Dimitri, Conseiller municipal
 - Domicilié 11 Bis La Petite Championnerie 37530 Montreuil-en-Touraine
- De Prendre acte que cette dernière représente la commune au sein de cette instance

VIII. DÉSIGNATION RÉFÉRENT ENTOUR'ÂGE

Le conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque Conseil Municipal d'une commune de moins de 1500 habitants et la demande de la Communauté de Commune du Val d'Amboise de désigner le référent Entour'âge :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : à l'unanimité :

- De désigner en qualité de référent Entour'âge:
 - Madame CORMIER Sylvie, 2ème adjointe
 - Domiciliée 24 Rue du Vieux Joué 37530 Montreuil-en-Touraine
- De Prendre acte que cette dernière représente la commune au sein de cette instance.

IX. DIVERS

1. Informations sur les commissions qui se sont réunis (voir les comptes rendus des commissions)

Mme Le Maire Delphine CARLIER propose d'utiliser des transmissions ciblées :

- Bilan commission cimetièrè : Sylvie CORMIER
- Bilan commission association : Arthur GRATTEAU
- Bilan commission finances : Delphine CARLIER , Annabelle SELIER
- Bilan commission voirie : Cyrille CROCQ,
- Bilan commission bâtiments : Cyrille CROCQ,
- Bilan commission urbanisme : Cyrille CROCQ,
- Bilan commission petite enfance : Sylvie CORMIER

2. Transmission ciblée des commissions communautaires :

Commissions communautaires		
Aménagement du territoire, Urbanisme et Logement Habitat	Jean-Luc PADIOLLEAU	Dimitri PINSONNEAU
Atlas de Biodiversité Intercommunal	Dimitri PINSONNEAU	
Bâtiments communautaires, suivi de chantiers	Dimitri PINSONNEAU	Jean-Luc PADIOLLEAU
Citoyens français, itinérants, transport et mobilité	Dimitri PINSONNEAU	Jean-Luc PADIOLLEAU
Commission eau potable, assainissement	Dimitri PINSONNEAU	Jean-Luc PADIOLLEAU
Commission Sport, Petite enfance, Enfance-Jeunesse, Culture et Action-sociale	Arthur GRATTEAU	Gilles HÉMART
	Marie DUFOUR	Annabelle SELIER
COPIL - ETUDE MOBILITE CCVA	Aude CORMIER	Willy GASNIER
Transitions énergétiques, PCAET, GE MAPI	Dimitri PINSONNEAU	Jean-Luc PADIOLLEAU
Vie économique (tourisme, etc.)	Delphine CARLIER	Arthur GRATTEAU
Ressources humaines, Finances	Delphine CARLIER	Annabelle SELIER
Patrimoine	Cyrille CROCQ	Arthur GRATTEAU
CLECT	Gilles HÉMART	Arthur GRATTEAU

3. Mr Arthur GRATTEAU expose son point de vue sur le fait qu'il y a très peu de membres dans les commissions.

4. Mr Willy GASNIER s'interroge sur le pourquoi des démissions de deux personnes du conseil municipal?

5. Mme le maire Delphine CARLIER rappelle à toute l'assemblée la réunion organisée par ENTOUR'ÂGE et la Gendarmerie d'Amboise sur le thème de la prévention contre les cambriolages à destination des séniors. Cette réunion aura lieu le 11 mai à 17 h 30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h34

Le secrétaire, Jean-Luc PADIOLLEAU	Madame la Maire, Delphine CARLIER
---------------------------------------	--------------------------------------